

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et d'œuvres de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PREMIÈRE PARTIE. Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en avance, 12 francs. Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en avance, 12 francs. Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en avance, 12 francs.

## AFFAIRES D'EUROPE.

### ITALIE.

Insurrection générale dans le Royaume Lombardo-Vénitien, à Parme et à Modène.—Le Roi de Sardaigne à la tête du mouvement.—Entrée des troupes Sardes en Lombardie.—Déclaration de guerre à l'Autriche.

L'héroïque population de Milan a triomphé. Les Autrichiens ont évacué la citadelle dans la nuit du 22 au 23. Ils sont partis en trois colonnes, dans la direction de Mantoue, Vérone et Plaisance.

Voici quelques détails : Le 23, les bersagliers, ou chasseurs piémontais, avant-garde de l'armée de Charles Albert, entraient à Milan. Le même jour, les troupes autrichiennes, qui avaient canonné la ville jusqu'à cinq heures du matin, évacuent la forteresse à l'improviste et sans capitulation, espérant échapper par une promptie retraite à la vengeance et aux représailles de la population ; mais les Milanais, que le bombardement de leurs maisons avait exaspérées, et dont l'apparition des auxiliaires piémontais avait redoublé l'élan, attaquèrent avec fureur les Autrichiens déjà démoralisés, et en firent une véritable boucherie. Maintenant ces troupes fuient à la débandade, traquées par les paysans, et serrées de près par les Milanais et par les bersagliers piémontais.

Parmi les trophées de la victoire se trouve l'épée du maréchal Radetzki, on l'a promenée dans tout Milan au bout d'une perche.

Le fameux Tournassani (directeur de police) et son acolyte Bolza sont prisonniers. Ce dernier a tenté de s'enfuir déguisé en paysan ; mais il a été reconnu et arrêté.

On a trouvé dans le château une multitude de blessés autrichiens. Le carnage a été affreux, comme on devait s'y attendre d'après la durée de la lutte.

Un régiment de dragons, qui avait surtout montré un grand acharnement dans la lutte, a été pris presque tout entier. On a trouvé dans la citadelle des munitions de guerre en abondance et des correspondances fort curieuses échangées entre le conseil autrique et Radetzki, relativement à la situation du Milanais.

Quant à Radetzki lui-même, dont on a pris l'épée comme nous le disions plus haut, on ignore ce qu'il est devenu.

Toutes les autres villes importantes du royaume lombardo-vénitien sont soulevées et déjà libres pour la plupart.

Pavie est abandonnée par la garnison autrichienne ; Reggio-Padoue, Vérone, Mantoue, Venise, ont arboré le drapeau tricolore italien.

À Mantoue, l'évêque a héli le drapeau à la face des soldats étrangers.

La révolution de Parme n'a pas été longue. À la première nouvelle du soulèvement de Milan, tout le peuple est descendu dans la rue, et est tombé sur les Autrichiens. Ceux-ci commencent à tirer le canon, quand le grand duc, épouvanté, fit publier la proclamation suivante :

« Désirant nous éloigner de ses Etats avec notre royale famille, nous nommons le comte Luigi San Vitale, le comte Girolamo Centilli, l'avocat Ferdinand Maestri, l'avocat Pietro Gisin, et le professeur Pietro Pellegrini, membre d'une régence à laquelle nous transférons le suprême pouvoir, avec plénière liberté de prendre telles mesures et d'instituer telles lois qu'ils le jugeront convenable dans les circonstances actuelles. »

Le duc de Parme s'est sauvé à Turin ; il a cherché d'abord un asile à l'hôtel de l'Europe ; mais, comme le sang avait coulé à Parme et à Plaisance, lors de la révolution opérée dans ces deux villes, et que les habitants de Turin le savaient, ils ont voulu mettre le feu à l'hôtel où le prince s'était réfugié, et force a été alors au duc de Parme de se retirer dans la campagne, à une demi-lieue de Turin, sous la protection, et sous l'égide de Notre-Dame del-Pilone.

L'enthousiasme des populations dans toute l'Italie est quelque chose d'impossible à décrire. On écrit de Plaisance à la date de 21 :

« Nous sommes délivrés des petits tyrans. Après trois heures de combat, le peuple a été victorieux ; un colonel hongrois et quelques officiers ont été tués du côté des Autrichiens. Le drapeau tricolore est arboré partout. Le duc a cherché à fuir, mais il a été arrêté. Un gouvernement provisoire est formé. Le peuple a chassé hier soir les jésuites. »

« Le fort de Pizzighitone s'est rendu à la population qui marche au secours de Milan avec 30,000 hommes. »

« Vive la Constitution ! Vive la Révolution de Paris ! Vive la Révolution de Vienne ! Tels sont les cris que la jeunesse fait retentir ici sans que personne l'inquiète. A deux heures de l'après-midi, un soldat qui avait fait feu sur le peuple a été lapidé ; les habitants de Modène ont reçu des coups de fusil. L'ambassadeur Neuman est en fuite, le mouvement se généralise. On entend crier partout : Vive Pie IX ! Vive nos frères Hongrois ! Les Hongrois ont promis de ne pas tirer sur le peuple ; les dragons allemands seuls s'obstinent à plonger. Ils ont été assaillis à coups de bâtons et à coups de pierre. »

Le duc de Modène est en fuite.

« Une forte commotion a eu lieu à Florence à la

première nouvelle de la bataille. Le peuple a demandé des armes pour courir au secours de ses frères lombards. Le grand duc a déclaré qu'il en donnerait à tous les volontaires ; le parti agitateur a essayé de profiter de la circonstance pour provoquer un soulèvement, et une proclamation incendiaire a été publiée. Des désordres allaient avoir lieu lorsque le marquis de Ridossi ministre de l'intérieur, a paru. Il a harangué la foule, la garde nationale lui a prêté son concours. Le peuple, désabusé, l'a porté en triomphe. Le soir l'ordre régnait et la ville était illuminée en signe de réjouissance.

Le 23, un Te Deum a été chanté à Turin pour la délivrance de la Lombardie.

Le roi a passé en revue la garde nationale. Le même jour l'armée s'est mise en marche pour la Lombardie, où l'avait devancée la proclamation suivante qui peut être considérée comme une déclaration de guerre à l'Autriche.

« Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, etc. : « Peuples de la Lombardie et de la Vénétie. « Les destinées de l'Italie méritent, un avenir plus heureux soulevé aux intrépides défenseurs des droits foulés aux pieds. »

« Nous vos amis d'origine, qui comprenons le temps présent et qui faisons les mêmes vœux que vous, nous proclamons les premiers l'unanime admiration que vous porte l'Italie. »

« Peuple de la Lombardie et de la Vénétie, déjà nos armées se concentraient sur votre frontière, quand vous avez devancé nos vœux par la délivrance du glorieux Milan ; nous venons maintenant vous offrir, dans vos épreuves ultérieures l'assistance que le frère attend du frère et l'aïni de l'aïni. »

« Nous secondons l'accomplissement de vos justes desirs, en nous liant à l'aide de ce Dieu, qui est visiblement avec nous, de ce Dieu qui a donné Pie IX à l'Italie, et qui par sa merveilleuse impulsion, met l'Italie en état de se suffire à elle-même. »

« Et, pour exprimer en signes éclatants et visibles le sentiment de l'union italienne, nous voulons que nos troupes, en entrant sur le territoire de la Lombardie et de la Vénétie, portent l'écau du Savoie sur la bannière tricolore italienne. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

ROME.—La constitution romaine, si vivement attendue en Italie, vient enfin d'être promulguée par le pape Pie IX.

Les bases de cette constitution sont les suivantes : Un collège de cardinaux électeurs du souverain pontific et un sénat inséparable de ce conseil.

Deux chambres législatives l'une dite Haut-Conseil, dont les membres sont nommés à vie par le pape, l'autre composée de députés élus par la nation sur le pied d'un représentant par 30,000 âmes.

Les électeurs sont pris parmi certains capacités définies et parmi plusieurs catégories de censitaires. (La possession d'un capital de 300 scudi, ou le paiement d'un impôt de 12 scudi par an à l'Etat, suffit pour assurer la franchise électorale.)

On est électeur à vingt-cinq ans. Pour être éligible, il faut avoir trente ans, posséder un capital de 3,000 scudi ou payer 100 scudi par an.

Indépendance du pouvoir judiciaire. Point de cours prévôtales. Garde nationale. Liberté individuelle garantie. Abolition de la censure en matière de presse.

L'initiative de la proposition des projets de loi appartient, soit aux ministres, soit aux députés, pourvu que la proposition soit appuyée par dix membres.

Le droit de pétition est reconnu. Comme on le voit, cette constitution est, sous certains rapports plus libérale que notre Charte de 1830.

Voici la composition du nouveau ministère : Le cardinal Antonelli, président du conseil des ministres, avec le portefeuille des affaires étrangères ; Le cardinal Mezzanotte, ministre de l'instruction publique ;

L'avocat Strunetti, ministre de grâce et de justice ; Le prince Borghèse Aldobrandini, ministre de la guerre ; Le comte Pasolini, ministre du commerce.

L'avocat Galletti (de Bologne), ministre de la police, (c'est un des amis de 1846) ; M. Recchi, ministre de l'intérieur ; Mgr. Morichini, ministre de finances ; L'avocat Minghetti, ministre des travaux publics.

Ce ministère appartient presque en totalité à l'opinion libérale progressiste.

Une grande partie de la population a demandé avec insistance la dissolution et l'éloignement de l'ordre des jésuites. On a craint un moment quelques démonstrations dirigées contre eux et accompagnées de voies de fait. Toutefois, la garde civique fait tout son possible pour maintenir l'ordre, et, grâce au ciel, rien de fâcheux n'est survenu jusqu'à présent.

### ALLEMAGNE.

PRUSSE.—Le bruit que la république avait été proclamée à Berlin et le roi emprisonné, a été démenti. Frédéric-Guillaume a réaffirmé son trône en se mettant à la tête du mouvement libéral en Allemagne. Quant au prince de Prusse, il est bien vrai qu'il a quitté Berlin pour se rendre à Londres, mais c'est uniquement pour accomplir une mission confidentielle auprès de la reine Victoria.

Voici le récit que fait la Gazette de Cologne du 23, de ce qui s'est passé à Berlin le 20 mars :

« A dix heures et demie, le roi est sorti à cheval du château ; il portait l'uniforme du 1er régiment des gardes et le casque ; il avait au bras les couleurs allemandes ; il était entouré des princes et des ministres qui portaient les mêmes couleurs. Le roi a été accueilli avec acclamation. S. M. a adressé les paroles suivantes au peuple : « Ce n'est point une usurpation de ma part si je me sens appelé à sauver la liberté et l'unité allemande. Je jure devant Dieu que je ne veux point briser les trônes allemands, mais protéger l'unité et la liberté de l'Allemagne. Il faut la protéger par la fidélité allemande, sur les bases d'une constitution allemande sincère. » (Applaudissements.)

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« Turin, 23 mars. On lit dans la Gazette piémontaise : « S. M. a décidé en conseil des ministres : « 1o. L'appel immédiat des deux classes nécessaires pour compléter les cadres de l'armée active ; « 2o. Le départ sur la frontière de tous les régiments d'infanterie, d'artillerie, et de cavalerie ; « 3o. L'acceptation des offres généreuses des particuliers pour chevaux, moyens de transport en contributions volontaires affectées de l'entretien de l'armée ; « 4o. L'ordre à l'armée de réserve à se tenir prête à marcher au premier signal ; « 5o. L'ouverture d'un emprunt volontaire et temporaire à 5 0/0 ; « 6o. Les noms des prêteurs seront insérés dans les journaux : —On assure que par suite des dernières nouvelles arrivées d'Italie, le gouvernement français vient de décider qu'une concentration de troupes offrant un effectif de 32,000 hommes va avoir immédiatement lieu du côté de Vienne dans le Doublin. »

« L'assemblée d'Etats d'Allemagne, qui se formera ainsi temporairement, prendra sans délai et après libre délibération, les mesures nécessaires dans le danger commun intérieur et extérieur. »

« Ce qu'il importe aujourd'hui par-dessus tout, c'est : 1o. l'établissement d'une armée fédérale allemande générale ; 2o. une déclaration de neutralité. »

« Cet armement et cette déclaration politique inspireront à l'Europe le respect de la sainteté et de l'inviolabilité du territoire allemand. Ce n'est que par la force et l'union que nous pouvons maintenir la paix dans notre belle patrie qui fleurit par le commerce et l'industrie. Outre les mesures ayant pour objet de détourner les dangers du moment, l'assemblée des Etats d'Allemagne délibérera sur la régénération et la fondation d'une nouvelle Allemagne, unie, et non pas unifiée, une dans la diversité et unie avec la diversité. L'introduction générale d'institutions vraiment constitutionnelles avec responsabilité des ministres dans les Etats particuliers, publicité et moralité des débats judiciaires, le jury en matière criminelle, droits politiques et civils, égaux pour tous les cultes, une administration libérale et vraiment populaire pourront seuls opérer et raffermir une pareille union en haut comme en bas. »

Berlin, 21 mars 1848.

FREDERICK-GUILAUME

Comte d'ARMIN, DE RIOR, comte de SCHWIERIN, BORNEMANN, ARMIN, KUHN.

Les esprits avaient repris un peu de calme, et la cérémonie de l'enterrement des victimes du 18 et du 19, se fit avec le plus grand ordre. La foule suivait le cortège avec un profond recueillement. Le roi ne vint point y prendre place, mais on y remarqua toutes les autorités civiles. La manifestation avait un caractère solennel et tout à fait national. Tout était d'ailleurs parfaitement calme à Berlin dans la soirée du 22.

LES COULEURS ALLEMANDES.—Le comité spécial de la Diète de Francfort a présenté un rapport



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 29 AVRIL 1848.

L'UNION ET LA NATIONALITE.

En vérité, l'Avenir fait injure au bon sens et à la raison publique, en persistant à marcher dans la fausse voie ou ses écrivains et correspondants l'ont si imprudemment fourvoyé. Mais avec toute leur ardeur et leur empressement ces jeunes et fougueux apôtres de notre nationalité n'ont pas loin dans cette voie, car l'opinion publique en a déjà fait justice. Partout des murmures impropres et des paroles de blâme accueillent le nouveau programme des mécontents. En vain dans la feuille de samedi dernier s'efforcent-ils de défendre leur position, de protester de leur dévouement à la cause et au parti libéral et de la sincérité de leurs intentions. Les gens lèvent les épaules. A travers une argumentation toute spécieuse, des sophismes habilement cachés sous de pompeuses déclamations, des prétentions exagérées, le public a bientôt découvert l'absence complète de raison de leur cause et l'absurdité de leurs principes.

Les écrivains de l'Avenir se félicitent d'avoir soulevé cette discussion sur l'union et la nationalité. Nous la regrettons, nous la déplorons comme inopportune, intempestive, inutile, incapable de produire aucuns bons résultats et propre tout au plus à jeter de la défiance et de l'inquiétude dans les esprits. Que nos jeunes confrères n'aillent pas s'imaginer cependant que nous la craignons. Pas le moins du monde. Jamais nous n'hésiterons devant un devoir à remplir, si pénible que puisse être ce devoir quelquefois. Notre devoir aujourd'hui est le même qu'il était il y a un an. Nous le remplirons consciencieusement. Nous servirons toujours la cause libérale, celle de la majorité de nos compatriotes avec le même courage le même dévouement, avec nos humbles efforts comme par le passé, envers et contre tout. C'est pourquoi nous combattons aujourd'hui les doctrines hors de saison de l'Avenir. Nous ne nous fatiguons pas à lui supposer des motifs et des liaisons qu'il n'a pas. Ses motifs percent à chaque ligne de ses écrits. Quant à ses liaisons, nous en savons assez là-dessus.

Les écrivains de l'Avenir se plaignent de notre manque de franchise à leur égard. Nous repoussons l'accusation. C'est eux qui manquent de franchise envers nous, en nous faisant admirer et chérir l'Union, comme si elle eût été une mesure sage, juste, équitable, accordée aux vœux et aux désirs du peuple du Bas-Canada et non une mesure inique, injuste, spoliatrice qu'on lui a imposée contre son gré et sa volonté dans des temps malheureux. Ou donc l'Avenir n'a-t-il pris cet admiration et cet amour sans bornes pour l'union qu'il nous attribue? Est-ce dans les protestations énergiques et répétées que nous avons fait entendre depuis trois ans contre ses iniquités, quand l'Avenir n'était pas né? Est-ce en joignant notre faible voix à celle du parti libéral, en combattant dans ses rangs, quand il résistait aux envahissements de nos droits politiques par cette union même, que nous avons prouvé que nous l'aimions? Non, MM. de l'Avenir, ce n'est ni franc ni honnête de votre part de dire que nous regardons l'union comme une mesure de salut. Nous avons dit que l'union avait été passée pour nous perdre et que l'union nous a sauvés. Quand nous disons que l'union nous a sauvés, vous savez fort bien que nous voulons dire que contre les calculs et les espérances de ceux qui nous l'imposèrent, cette union nous a vus prendre sous son régime une position politique plus importante plus élevée, plus avantageuse qu'aucune de celles que nous avons occupées auparavant. En effet, avant l'union, n'en déplaise à tous les grands admirateurs de l'ancien régime, nous étions impuissants pour nous protéger et faire le bien de nos nationaux. Notre ancienne chambre d'assemblée n'était après tout qu'une espèce d'Institut Canadien où on pouvait tenir registre des mauvais procédés du gouvernement métropolitain à notre égard, mais où tous se bornaient à des débats sans résultats pratiques, à la confection de lois d'un intérêt secondaire et nullement propres à protéger et avancer nos intérêts nationaux. Alors par cela même que nous voulions demeurer un peuple à part, nous étions en tout traités comme une race inférieure. De là cet insolent reproche qu'on nous jetait à la face lorsque nous nous plaignions: Pourquoi Diable, êtes vous Français? On ne nous dit plus cela aujourd'hui avec l'union, qui fut passée dans la vue de nous noyer. Mais, tout le monde est d'accord que cette mesure fut dirigée contre nos intérêts nationaux. Cependant, le triomphe des idées libérales a complètement déjoué les vues et les espérances de ses auteurs. D'une mesure arbitraire inique et d'oppression nous avons fait un moyen de régénération politique. Aujourd'hui nous avons en main l'administration de nos affaires, nous avons le plein exercice de tous nos droits politiques, nous sommes les maîtres; que pouvons nous demander de plus? Quand l'Avenir prend un ton agressif contre des hommes en qui le pays à pleine confiance dont la sincérité et la capacité ne saurait être suspectes, quand il traite en adversaires ceux qu'il devrait appuyer, il ne doit pas s'étonner que nous lui demandions un compte sévère de

sa conduite. Il n'y a pas d'alternative dans le moment actuel. Il faut marcher avec ou contre le gouvernement. Si vous persistez à vouloir agiter la question du rappel de l'union, vous voulez amener la chute de l'administration. Vous travaillez à rappeler les tories au pouvoir. Répondez nous donc franchement et sans subtilités. N'iez vous au ministère actuel le pouvoir et les moyens de faire passer les lois propres à faire le bien être de tous et à rendre justice à toutes les parties de la Province-Union, à chaque section suivant ses besoins et ses désirs exprimés par ses représentants? Lui croyez-vous l'honnêteté et la volonté d'user du pouvoir pour l'avantage commun? Répondez-nous catégoriquement. Dites-nous vous qui êtes si pleins de droiture et de franchise, si vous croyez que le parlement actuel a ou n'a pas le pouvoir de passer toutes les lois qu'il croira utiles à l'une ou à l'autre section de la province. Dites-nous si ses membres comme ceux d'entr'eux qui composent le ministère actuel sont ou ne sont pas disposés à faire fonctionner l'acte d'Union. Quoi! vous voyez tous les mandataires du peuple unis comme un seul homme pour donner un fair trial à l'Union et au gouvernement responsable, vous les voyez unanimement adopter une certaine ligne de conduite, et vous n'êtes pas content de l'harmonie, qui régnait dans leurs rangs? Vous prétendez parler au nom de l'intérêt général du Bas-Canada et vous voulez soulever une question que le pays par ses représentants ne veut pas agiter maintenant! Mais à vous voir condamner ainsi la marche qu'ils ont cru devoir adopter, on vous croirait des Nestors politiques et pourtant vous convenez vous-même que ce n'est que d'hier que vous vous en mêlez! Avez donc que vos prétentions sont pour le moins exagérées et téméraires pour ne pas dire ridicules. Vous vous prétendez donc plus habiles, plus patriotes, plus attachés à notre nationalité, à nos institutions, à nos intérêts que ceux que le peuple a choisis il n'y a pas 3 mois, pour la sauvegarde de ces mêmes intérêts! Mais si vous aviez raison, le peuple aurait en tort de choisir des hommes pareils; il faudrait de suite lui conseiller de retirer leur mandat puisqu'ils dorment quand la patrie est en danger. Vous venez, dites-vous, au nom de l'intérêt général, mais êtes-vous sages, vous, jeunes gens sans expérience, nés d'hier, de travailler contre l'avis et la détermination de ceux qui ont mandat du peuple de faire ses affaires, avec connaissance de cause puisqu'ils représentent les opinions et les vœux de leurs commettants? Répondez-nous donc là-dessus? Ils n'ont pas jugé à propos et prudent de soulever cette question du rappel de l'Union, par la raison bien simple, sans doute, que nous ne pouvons espérer plus pour le moment et qu'il serait toujours temps de le faire quand nous cesserions de gouverner et c'est à la sortie d'une session où une pareille ligne de conduite a été adoptée que vous lancez dans le public un programme tout opposé au leur et à la marche qu'ils ont en vue de suivre, et en même temps vous vous prétendez leurs partisans, vous dites vouloir les soutenir!

Convenez donc au moins que vous n'entendez pas suivre la même marche qu'eux, puisque vous prêchez des moyens d'action tout opposés aux leurs. Ils ne voient pas que notre nationalité soit en danger, vous pensez le contraire et vous jetez des cris d'alarme et de détresse. Vous voulez faire prendre à un pays calme et satisfait des attitudes de Pologne mutilée et d'Irlande saignante. Vous voulez nous abimer dans des craintes vaines et inutiles. Vous voulez de l'agitation, vous la prêchez quand ils ne la veulent pas. Dites-nous alors avec franchise, si nous vous avons bien compris. Vous êtes donc tout à fait en antagonisme avec eux? Vous voulez de plus que vos doctrines, vos notions politiques triomphent à l'encontre des leurs, puisque vous les publiez et les propagez. Alors ne dites donc pas que vous soutenez un ministère libéral, car on ne vous croira pas. Vous nous rappelez un certain personnage qui il y a quelques jours se présentait comme candidat à une élection en opposition à un membre de l'administration ayant besoin d'un siège en chambre, et qui se prétendait lui aussi partisan de cette administration! Le peuple s'est moqué de lui. Le même sort vous attend, si vous continuez.

MM. les écrivains de l'Avenir, ne soyez pas surpris encore une fois que nous doutions de la sincérité de vos motifs, car malgré toutes vos belles paroles et vos ardent protestations vous paraissez bien moins soucieux de faire respecter nos institutions que d'assurer la domination de vos idées. Ne vous condamnez pas à n'être qu'une faible minorité au milieu de votre pays qui a besoin de l'union et de toute l'énergie de ses enfants. Ne nous forcez pas à avoir de votre patriotisme, de votre dévouement à notre nationalité la même opinion que se créent pour eux-mêmes, MM. D. B. Viger et D. B. Papineau, lorsqu'ils veulent se séparer de nous. Comme vous ils protestent de leur attachement sincère à la cause libérale et réclament l'indépendance de leurs opinions. Mais ils veulent l'exercer à l'encontre de leurs compatriotes. On a toujours tort contre son pays. Ils n'étaient pas libres de s'isoler et de marcher seuls. Vous ne l'êtes pas plus qu'eux. Ils faisaient sonner bien haut leur dévouement à nos intérêts nationaux et ils n'en votèrent pas moins contre nos indemnités, l'élection d'un canadien-français comme orateur (M. Papineau vota seule sur cette question avec M. De Bleury, M. Viger n'avait pas alors de siège en chambre) pour le pillage des biens des Jésuites et combien d'autres mesures aussi hostiles à nos intérêts. Et pourtant ces deux hommes prétendaient toujours vouloir nous sauver du naufrage.

Vous, MM. de l'Avenir, vous dites que vous parlez au nom de nos institutions envahies par des institutions étrangères, au nom de notre lar-

gue rendue nulle en politique, au nom de nos lois et de nos mœurs, au nom de notre nationalité nullifiée. Alors au lieu de faire de la division comme MM. Viger et Papineau en 1843, ralliez-vous aux représentants du peuple pour défendre nos institutions, nos lois, nos mœurs, notre nationalité. Ne sommes nous pas en position, n'avons nous pas les moyens de nous protéger mieux qu'avant l'union? Croyez-vous que le Parlement actuel ne nous fera pas obtenir l'usage de notre langue dans son sein? (D'ailleurs on s'attend tous les jours à la passage d'une loi impériale pour la réhabiliter pleinement). Quant à nos autres intérêts nationaux, votre politique à outrance, au lieu de nous permettre de les protéger, ne produirait que l'isolement, la faiblesse, l'impuissance. Ne prétendez donc pas que nous disons que notre nationalité ne peut être pronée et qu'elle doit être comprimée. Jamais nous n'avons dit cela. Nous vous prouvons le contraire, en voulant qu'elle garde la haute position qu'elle occupe aujourd'hui. C'est vous qui pouvez faire tort à nos intérêts nationaux avec toutes vos paroles vaines, trompeuses, propres à égarer le peuple. Vous dites que tous les jours vous êtes insultés comme canadiens-français, que la nationalité est nullifiée, etc. C'est faux. Est-ce quand nous avons un premier ministre de la couronne, des orateurs des deux chambres, des juges en chef et autres hauts employés publics de notre origine que notre nationalité est nullifiée, jetée sur un pied d'infériorité? Ne mentez vous pas effrontément en présence de ces faits? Vous persistez à dire que la nationalité a été depuis l'union étouffée, comprimée par l'intérêt public, que jamais elle n'a été considérée comme un lien politique ou social. Mais qu'est-ce donc que cette longue et glorieuse lutte qu'on fait nos chefs depuis l'union pour nous faire obtenir notre part de droits politiques? N'était-ce pas pour notre nationalité qu'ils combattaient? N'étaient-ils pas liés entr'eux par des intérêts communs et ces intérêts étaient-ils autres que nos intérêts nationaux? N'était-ce pas là un lien politique et social? Est-ce parce que nous avons fait des alliances politiques avec des hommes d'autres origines que vous venez nous accuser de vouloir comprimer la nationalité. Mais, maladroits flatteurs des préjugés et des passions populaires, ne voyez-vous pas que ces alliances l'ont faite plus forte, plus grande et plus puissante? Vous osez dire encore que la nationalité n'a pas donné signe de vie depuis l'union. Mais vraiment, nous pourrions vous dire en vous prodigant

Comment l'auriez vous su, si vous n'étiez pas né. Vous nous faites l'effet de gens arrivant de loin, de bien loin, après que vos compatriotes ont passé à travers des jours longs et difficiles des luttes et des combats sans nombre, qui sans connaître ce qui a eu lieu, sans tenir compte des temps, des circonstances, de rien, ni des sacrifices, ni des services de ceux qui ont combattu, sans regarder aux succès et aux résultats obtenus, voulez condamner injustement le passé, les combats et jusqu'aux victoires parce que vous n'êtes pas présent; vous voulez démolir l'édifice, le temple érigé à notre nationalité parce qu'il a été élevé par d'autres mains que les vôtres. Enfin vous nous faites l'effet de gens qui condamnez l'ordre de choses actuel, parce que vous n'en faites pas partie.

L'Avenir nous demande de lui indiquer des actes où la nationalité a donné signe de vie. En voici entre mille: La réclamation de nos ministres actuels en 1842 pour la réhabilitation de notre langue en parlement. Une dépêche fut adressée à ce sujet par sir Charles Bagot au ministre colonial qui devait présenter une loi au parlement impérial pour amender cette clause de l'acte d'Union. Si nos chefs fussent demeurés au pouvoir alors, l'acte en question n'aurait pas été négligé et retardé jusqu'à ce jour. Demandez à MM. Viger et Papineau ce qu'il est devenu durant leur administration de triste mémoire. La nationalité a donné signe de vie, toutes les fois que les représentants Canadiens-Français ont protesté en chambre et hors de la chambre contre les iniquités de l'union; quand ils ont voulu porter l'hon. M. Morin au fauteuil de l'orateur et que M. Papineau et M. De Bleury ont fourni deux voix de majorité contre la proposition; quand ils ont voulu empêcher le pillage des biens des Jésuites et que la proposition a été emportée par les deux voix de M.M. Viger et Papineau, quand ils ont demandé l'usage de la langue française, le respect de nos lois et de nos institutions. La nationalité a donné signe de vie d'assez bonne heure après l'union pour avoir grandi depuis et accru ses forces et sa puissance jusqu'à prendre les rênes du gouvernement. Le libéralisme (qui d'après vos absurdes doctrines l'a noyée) n'a été qu'un moyen d'influence pour avancer nos intérêts nationaux. Au lieu d'être noyée dans le libéralisme la nationalité s'est retrempe à son contact. Jamais, comme nous vous l'avons surabondamment prouvé, en formant une alliance avec les libéraux du Haut-Canada nous nous sommes dépourillés de nos idées nationales, nous en avons fait abstraction. Si par l'union le Haut-Canada absorba le Bas, ne savez-vous pas à qui en grande partie la faute? Si depuis 1843 nous avons été volés, pillés, insultés impunément, n'est-ce pas à MM. Viger et Papineau que nous en sommes redevables. Sans leur défection et leur concours, lord Metcalfe aurait-il persisté dans ses prétentions inconstitutionnelles, condamnées par les hommes d'état anglais eux-mêmes? Sans eux n'eut-il pas rappelés ses ministres et continué le régime régénérateur inauguré par l'honnête et vertueux sir Chs. Bagot? Pour maintenir la paix entre des éléments hétérogènes et pour tirer avantage de la position, il nous fallait, dites-vous, le silence de la nationalité. Pas du tout. Mais il fallait éviter seulement d'en faire une vaine clameur, un défi aux autres populations. Il fallait simplement se conduire avec prudence et discrétion, soutenir nos droits avec fermeté et dignité, comme firent nos mi-

nistres actuels, sous sir Charles Bagot et depuis dans l'opposition. Le système politique qui aurait comprimé, étouffé, selon vous, la nationalité, au nom de l'intérêt public, c'est l'Union. Non ce n'est pas l'Union. C'est le système politique soutenu par M.M. Viger et Papineau, qui voulaient ôbémé vous avoir raison contre tout le monde et qui pendant quatre ans nous ont livrés pieds et poings liés aux tories du Haut et du Bas-Canada.

M.M. les écrivains de l'Avenir nous devons vous le dire, nous regardons toutes vos déclamations sur la nationalité et le libéralisme comme du galimatias pompeux plus propre à séduire et égayer les ignorants qu'à les éclairer. Toutes vos vaines paroles là dessus ne pourront cependant tromper le sens droit de nos populations, qui savent bien que nos chefs actuels n'ont jamais fait faire, comprimé ni étouffé la nationalité et qui ne voudront jamais croire que la nationalité a été noyée dans le libéralisme, quand ils voyent le contraire.

Admirés donc, lecteurs, la logique de l'Avenir, son dévouement, sa consistance; il vous dit dans une ligne qu'il veut simplement donner l'histoire de l'acte d'Union, mais il ajoute dans une autre qu'il conseillera au peuple d'en demander le rappel. Il n'y a rien là d'ajouté le jeune et fougueux journal qui puisse troubler l'harmonie, la paix de parti auquel nous avons toujours appartenu. Nous ne voulons pas jeter de la division parmi nous. La Revue ne doit pas nous maudire parce que nous examinons le degré de vitalité de la nationalité sous le régime de l'Union.

Notre serions bien fâchés de manire, de vouer à l'exécration publique ou à l'ostracisme aucun de nos compatriotes. Nous ne prétendons pas non plus disputer la liberté des opinions, mais avec des idées là dessus aussi larges que qui que ce soit, nous avons comme organes d'un parti un devoir à remplir. Quand nous rencontrons dans le domaine de la discussion des idées et des opinions que nous croyons hostiles à ce parti, dangereuses pour ses intérêts; nous n'hésitons pas à les dénoncer. Nous faisons ainsi des doctrines de l'Avenir qui se prétend déjà assuré du succès contre nous. L'Aurore des Canadas a toujours été certain d'avoir raison. M. Viger nous dit encore tous les jours que nous n'avons pas répondu à ses arguments, à ses faits, à ses preuves.

Eclairer l'opinion publique dites vous encore ne fut jamais un mal. Donc on peut tout dire sous ce prétexte. Ceux qui de tout temps ont jeté dans le public des écrits pernicieux, mauvais dans leur teneur ou leurs tendances, inopportuns, dangereux ou anarchistes, ne se sont-ils pas annoncés comme venant au nom de l'intérêt général, n'ont-ils pas dit vouloir éclairer l'esprit public, ne se sont-ils enfin retranchés derrière de longues phrases obscures et entortillées, n'ont-ils pas pris des airs de prophètes ou d'inspirés pour fausser l'opinion publique, et faire prévaloir leur opinions. Heureusement que le peuple se trompe rarement sur la valeur des idées qu'on lui propose. Demandez plutôt à MM. Viger et Papineau ce qu'il en pensent. Ils vous en diront des nouvelles.

Nous prouvons à l'Avenir que dans le moment actuel, quoiqu'il en dise, le pays est satisfait et qu'il a raison de l'être, nous lui prouvons que le bien est certain, que notre nationalité, nos intérêts sont sauvegardés et protégés qu'il y a un remède à nos maux entre les mains de nos représentants. Nous lui prouvons de plus que la chambre, le ministère, le pays ne veulent pas agiter maintenant le rappel de l'union et sont d'accord à suivre une certaine ligne de conduite et nous aurions tort de dire à ceux qui veulent faire de l'agitation intempestive contre le ven général et suivre une voie différente, nous aurions tort de leur dire de se faire. Mais l'Avenir convient que le travail des hommes au pouvoir dont il admire quelque part (contradictio contradictio) la conduite, la persévérance, le courage depuis l'union, est encore nécessaire et qu'il veut les soutenir! c'est bien le cas de dire: Mon Dieu! Préservez nous de nos amis, nous prendrons soin de nos ennemis.

Nos jeunes et ardents confrères ne veulent pas se taire. Ils ont raison et tout le monde a tort. Faut-il nous disant-ils de l'air le plus naïf et le plus ingenu, faut-il qu'en présence d'un bien être précaire, une société se cramponne au statu quo?

Nous nous attendions guère à voir le statu quo en cette affaire. Passer d'un état d'arbitraire et de mauvais gouvernement à la jouissance de tous les droits politiques, arriver au pouvoir, l'exercer souverainement dans l'intérêt de ses compatriotes, s'assurer des gages pour l'avenir, est-ce donc là se cramponner au statu quo? vous vous moquez des gens, MM. de l'Avenir.

Oui, nous le répétons, nous sommes bien. Soyons satisfait pour le moment. Le mieux viendra plus tard. Gardons nous aujourd'hui des projets enfants de l'irréflexion ou de la maladresse. Qu'aucune ambition inquiète ou jalouse, qu'aucun zèle imprudent ne compromette la cause de notre cher pays, qui a été si longtemps tourmenté par les discordes et les troubles politiques. Oh! vous avez quelque chose de mieux à faire MM. de l'Avenir que de servir d'instruments, pour diviser vos compatriotes, quand l'union entre nous est si nécessaire pour consolider l'édifice érigé au prix de tant de sacrifices et de combats. Encore une fois nous ne voulons pas imposer silence aux opinions individuelles, mais nous voulons la paix, car on travaille, la paix est une mesure de salut.

Vous prétendez que nos ministres font un nouveau travail des Danaïdes. Le pays et la chambre prétendent le contraire. Attendez donc un peu pour voir les résultats. Prouvez vous nous citer un seul acte sous la nouvelle administration qui puisse vous faire croire qu'on empêchera le fonctionnement du principe de la responsabilité au peuple et par là même que les

droits de tous ne seront pas protégés? Vous ne le pouvez pas; alors attendez donc. La paix est nécessaire et l'union fait la force. Le progrès et le mouvement ne vous sont pas interdits. Poussez les et agitez les dans nos intérêts mais n'en pas contre. N'allez pas sous prétexte d'arriver au mieux, laisser là le bien actuel et vous laisser entraîner à des théories qui trompent souvent et ne sont plus vraies qu'elles sont abordées dans les pratiques. D'après votre système, on irait vite en besogne. Le rappel de l'union ne serait qu'un pas dans la voie. La république viendrait ensuite, et pour aller de mieux en mieux ce n'est pas la république américaine qui vous conviendrait, mais celle de Platon, ou bien quelque autre utopie plus parfaite encore.

L'Avenir demande: Pourquoi donc la Revue veut-elle nous faire condamner tout jusqu'au dévouement de ceux qui ont bien voulu entreprendre de parer tous les inconvénients de l'union? Nous ne voulons pas cela, mais vous le faites tout de même, quand vous dites que ce dévouement a été mal dirigé, mal employé, qu'on aurait dû aller à la racine du mal. C'est bien facile à dire, mais auriez vous mieux fait vous-même à leur place? Quant à vous faire abjurer religion, patrie, nationalité, nous le voulons encore moins. Mais si vous prétendez avoir raison contre la majorité de vos compatriotes, nous vous disons que ces prétentions peuvent vous conduire loin, même à abjurer, comme MM. Viger et Papineau, votre religion, votre patrie, votre nationalité. Ces deux hommes, partis du même point que vous, poussés par la plus déplorable fatalité, n'ont-ils pas applaudi, que disons nous, n'ont-ils participé à toutes les infamies, à toutes les iniquités, à toutes les turpitudes des quatre dernières années contre nos intérêts les plus chers et les plus sacrés? et pourtant d'abord ils croyaient seulement que leur politique serait favorable au pays. Ils voulaient seulement faire prévaloir leurs opinions sur celles des autres hommes politiques qui formaient la majorité.

Nous ne suivrons pas l'Avenir à travers tout son dévergondage d'idées et d'opinions contre l'ordre de chose existant. Ce serait prolonger notre article indéfiniment. Qu'il nous suffise de lui dire pour aujourd'hui que nous n'admirons pas et ne chérissons pas l'union avec le Haut-Canada, les spoliations et les injustices qui en sont sorties. Mais après le résultat des dernières élections dans cette partie de la province et le glorieux triomphe des libéraux, nous devons dire que nous n'avons pas d'eux la mauvaise opinion qu'en a l'Avenir. Nous avons l'espoir au contraire que nos amis du Haut-Canada sont bien disposés à notre égard et déterminés de nous rendre justice. Nous voulons encore un fair trial du système. Dans tous les cas, dans l'état des choses, leur alliance nous est nécessaire, utile avantageuse, conservons-la dans l'intérêt commun. Peut-être encore grâce à elle et avec elle, nonobstant les mauvaises intentions que l'Avenir leur prête, pourrions nous réparer une grande partie des maux passés. Pourquoi pas essayer de le faire?

Quant aux cris d'alarme et de détresse que l'Avenir jette à propos de notre langue effacée, de nos lois mutilées, de nos institutions menacées nous les croirions sincères, si au lieu de vouloir soulever et faire naître des résistances et des embarras à l'administration, s'il se ralliait à elle pour l'aider à les protéger et les défendre. Mais nous ne croyons pas notre langue, nos institutions, et nos lois si périssables que l'Avenir le craint. Si nous sommes fidèles à ces institutions et unis entre nous, il n'y a rien à craindre, nonobstant l'union.

L'Avenir demande si la Revue aime assez l'union pour ne pas désirer son rappel avec le gouvernement responsable; le rappel de l'union avec le gouvernement responsable plairait fort à la Revue, si c'était au-sitôt fait que dit. Mais il pourrait arriver bien des éventualités en attendant. Le pays pourrait se voir souffrir et maltraité par la transition. Ce qui vous parait si certain à vous MM. de l'Avenir nous paraît incertain à nous, jugeant par l'expérience du passé et assez satisfaits de notre position actuelle pour ne vouloir pas courir de risques. Laissons faire le temps; ne précipitons pas les événements; augmentons nos forces, nos ressources, ça vaudra mieux que de nous agiter avant l'heure.

Nous ne répondons pas aux personnalités que l'Avenir nous adresse, au sujet des idées révolutionnaires que l'opinion publique prête aux gamins de Montréal. La chose est bien ridicule. Mais encore pourquoi M.M. les collaborateurs de l'Avenir ou quelques uns d'entr'eux ont-ils donné lieu à ces bruits absurdes? Ne se sont-ils pas réunis avec un petit nombre d'autres jeunes gens pour solliciter la jeunesse de Paris sur son courage héroïque et ses glorieuses victoires en février dernier, et cela encore au nom de la jeunesse de Montréal qui n'était pas présente à la petite réunion? Et d'ailleurs à voir l'Avenir appeler statu quo, l'état de choses actuel, n'a-t-on pas raison de croire que rien autre chose qu'une révolution politique et sociale ne les satisfait. Pour lors ce serait le mouvement, le progrès, on ne parlerait plus du tout du statu quo.

Les écrivains de l'Avenir ont senti leur côté faible en arrivant à la fin de leur article. Aussi comme ces naufragés, qui au moment suprême se regardent entr'eux pour voir qui on sacrifiera pour le salut des autres, se sont-ils regardés un peu entr'eux. On nous accuse dit un des collaborateurs opinants, d'être bien et dument des partisans de MM. Viger et Papineau. L'accusation est grave, écrasante, fatale. Si la chose est connue, nous sommes perdus. Nions, cela suffira. Nions répondirent-ils en chœur. La chose fut niée en effet, mais ne vous en déplaie MM. les collaborateurs de l'Avenir, cela ne suffit pas. Car voici ce que nous répliquons à votre dénégation. Le plus grand nombre, la majorité de ceux qui écrivent, des collaborateurs

actifs de l'Avenir étaient des partisans ardents de MM. Viger et Papineau aux jours néfastes de leur défection, et ont approuvé tous les actes de leur administration. Si vous dites que non MM. les Rédacteurs de l'Avenir, donnez donc vos noms au public, qu'il sache au moins à qui il a affaire. Oui, nous le répétons, vous étiez et nous le prouverons au besoin, à quelques honorables exceptions près, des partisans zélés de l'administration la plus hostile, des ennemis les plus acharnés de notre nationalité de notre langue, de nos lois, de nos institutions; vous avez applaudi à toutes les infamies de vos patrons d'alors et vous avez aujourd'hui vous présenter comme les défenseurs avancés de nos intérêts nationaux? Mais n'avez-vous pas honte de votre conduite passée et de celle d'aujourd'hui? N'avez-vous pas assez d'un stigmate sur le front? Avez-vous cru qu'on vous laisserait parler impunément sans vous arracher le masque de votre hypocrisie! Ah! c'est vous qui étiez les amis dévoués et gâtés de notre nationalité! C'est vous qui poussez l'heureux cri de réveil, c'est vous qui voulez conduire le peuple Canadien à la terre promise. Quel avenir brillant vous ouvrez aux regards des populations Franco-Canadiennes! L'Aurore des Canadas (qui vous connaît d'ancienne date, ce qui ce rebore nos avancés) a tressailli de joie en vous voyant. Ses vœux pour vous sont à jamais acquies; M. D. B. Viger s'est lancé à cœur joie dans votre programme. Oui, mes enfants, s'est crié le populaire net gâté, vous avez raison, l'Union est une mesure si saine, notre nationalité est aujourd'hui noyée dans le libéralisme, notre langue est effacée, nos lois sont mutilées; nos devoirs pilés, volés, ajoutés le rappel. Ralliez vous à ma vieille redingote, vous la trouverez toujours dans le chemin de l'honneur et de la victoire. Les jeunes apôtres de l'Avenir n'ont pas encore voulu reconnaître publiquement leur ancien maître. Ils ont peur que ça gâté leurs plans. M. Viger d'ailleurs leur fait une concurrence redoutable avec son journal. Mais ça viendra. Quant aux honorables exceptions dont nous parlions tout à l'heure, qu'il soit bien entendu que ce que nous venons d'écrire ne s'applique pas à ceux là. Il en est parmi ces derniers que nous estimons et que nous regrettons de voir en cette galère. Puisse-ils s'apercevoir avant qu'il soit trop tard, des dangers qu'il y a par le temps qui court à faire de la politique de famille.

A ceux qui nous disent qu'ils ont contribué plus que nous à placer le chef Canadien du ministère en Parlement, nous disons c'est bien fait de votre part, mais c'est bien inconnus qu'ils ont été, incompréhensible de faire élire le chef d'un parti au prix de sacrifices d'argent et de ne de soi sang et quand il est au pouvoir, de précher une ligne de conduite et des principes contraires à ceux.

En terminant nous demandons par l'on au public de la longueur de cette article. Il était nécessaire pour expliquer la position respective des combattants, c'est-à-dire de l'Avenir et de l'Aurore des Canadas d'un côté et de toute la presse libérale Canadienne-Française de l'autre. En résumé nous ne saurions mieux illustrer les prétentions absurdes et ridicules des écrivains et correspondants de l'Avenir qu'en les comparant à ces Mexicains, ambitieux, jaloux, entêtés, imprudents et téméraires qui au nom de la nationalité, après avoir semé le désordre et la guerre civile, ont fait une guerre désastreuse avec les États-Unis au lieu d'accepter une paix honorable. Le monde entier les a pris en pitié. Les mécontents des Mexicains de l'Avenir. Quand on est sûr de sa force et de ses droits, on ne sent ni le besoin de s'agiter ni l'inquiétude du lendemain. On garde la dignité et le calme qui conviennent à une telle situation; le peuple nous en sommes sûrs, comprendra cette vérité et il ne se laissera pas égarer par des conseils ou des passions indignes de lui.

Les MEXICAINS de l'Avenir publient dans leur feuille d'hier des tissus de mensonges et de calomnies contre le parti libéral, ses chefs et ses organes dans la presse. C'est signe en tous points de la mission qu'ils ont entreprise. Entre autres articles, il en est un signé VOIX DU PEUPLE qui attaque le plus lâchement du monde à l'aide de fausses représentations notre brave concitoyen le Dr. Nelson. Heureusement que le caractère et la conduite politique du Dr. Nelson sont au-dessus de tout soupçon. Les aspirations des écrivains de l'Avenir ne peuvent que lui faire honneur. Elles prouvent seulement que les hypocrisies et les fourbes ont peur d'être démasqués par l'honorable membre pour le comté de Richelieu.

Quant à l'article dirigé personnellement contre le Rédacteur en Chef de la Revue par le mexicain opinant; comme des injures ne sont pas des raisons nous n'y répondons pas. Nous dirons seulement que le contenu de cet article est entièrement faux et mensonger. Il n'y a pas de danger que le célèbre écrivain opinant soit jamais accusé et soupçonné d'être un écrivain salarié... et pour cause.

FAITS DIVERS. AUX ABONNÉS DE L'ALBUM LITTÉRAIRE. Des engagements pressants pour des impressions Typographiques nous font retarder la publication de la livraison d'Avril de l'ALBUM. Elle paraîtra simultanément avec celle de Mai vers le 25 de ce mois.

Nous avons lu avec intérêt la lettre que M. O'Reilly vient d'écrire sur la colonisation des townships. Le manque d'espace nous force à en remettre la publication.

Son Excellence le Gouverneur-Général a donné l'exemple d'une noble générosité en envoyant la somme de \$20 pour aider l'entreprise de la colonisation des Townships.

L'hon. F. Hincks a été élu au comté d'Oxford sans opposition.

Nous lisons dans le Journal de Québec du 25: Il paraît que les solliciteurs-généraux ne feront plus dorénavant partie du cabinet. Nous applaudissons à cette détermination.

Le même journal nous dit encore que dans la nouvelle organisation du système des postes sous le contrôle colonial, il est probable que le chef de ce département sera membre du cabinet. Ça devrait être. Nous pensons aussi avec lui qu'il devrait y avoir ici un ministre de l'instruction publique, pour donner la direction la plus efficace possible au système de l'instruction publique.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs de nos marchands canadiens étaient passagers à bord de l'Acadia, venant d'Europe, entre autres MM. Lévêque de la Maison Jean Bruenau, Bruyère de la Maison Mason et Cie., J. L. Beaudry, Gravel de la Maison Fabre et Cie., Roy de la Maison Galarneau et Roy, Têtu et Naud de Québec. Ces messieurs sont arrivés ici sains et saufs avant-hier, à l'exception de M.M. Gravel et Roy qui sont passés par New-York et ne viendront que demain.

M. Polette a été proclamé durement élu aux Trois-Rivières par une majorité de 69.

Les élections générales des officiers de l'Institut Canadien, auront lieu jeudi, le 4 mai.

Le feu a pris aux tuyaux du Québec, mercredi dans la nuit, en montant. Mais il a été éteint de suite.

Deux femmes de réputation équivoque ont été arrêtées avant-hier pour vols dans différents magasins de cette ville.

ACCIDENT.—Un jeune homme du nom de Théodore Charet, âgé de 15 ans, s'est noyé dans la rivière Jésus, vis-à-vis St. Martin, en allant à la pêche, son canot ayant chaviré. Le corps a été retrouvé.

POSTES.—Jusqu'à avis contraire, la maille des États-Unis sera fermée au bureau de poste de cette ville à 11 heures A. M.—Celle du Haut-Canada tous les jours à 11 h. et les dimanches à 9 h.

Incendies considérables.—Mardi vers 11 heures du matin le feu s'est déclaré dans une boutique de charpentier situé au pied du courant, appartenant à M. Tait constructeur de vaisseau. Le vent soufflait fort, 19 à 23 bâties environnantes furent consumées. Parmi ceux qui ont éprouvé des pertes par ce incendie se trouve MM. Tait dont les outils ont été consumés. L'une des bâties appartenait à John Donagani, et les autres à M.M. Campbell, Wilson, Andrews, Murphy, etc. Les propriétés de la succession Yale étaient assurées à l'Assurance Mutuelle pour \$220.

Ce matin vers une heure et demi toute la ville était sur pied. Le feu s'était déclaré dans le faubourg St. Joseph au coin de la rue de la Montagne; en moins d'une heure, il avait fait d'affreux ravages. Le vent soufflait fort du Sud-Est. 25 maisons sont devenues la proie des flammes. On estime la perte de \$1 à \$7000. Parmi ceux qui ont souffert par cette incendie sont MM. Martel, Blanchard, Desève, LaDramaye, Lafontaine, Payette, Lorian le Séminaire de Montréal et les Dames de la Congrégation.

La plupart de ces propriétés n'étaient pas assurées. Quelques-unes l'étaient à l'Assurance Mutuelle dont la perte totale en cette occasion s'éleva à \$635. Cette somme ajoutée aux pertes souffertes par cette institution depuis un an ne fait qu'un demi par cent sur les billets de primes.

Le besoin d'eau s'est fortement fait sentir à ce dernier incendie. Craint-on qu'il n'y a pas de réservoir dans le populaire faubourg St. Joseph? La Corporation est coupable de n'en pas faire un de suite.

M. Louis Morin nous prie de dire que si sa propriété a été préservée des flammes c'est grâce aux efforts et aux secours de ses amis, qu'il remercie sincèrement.

Emigration au Canada.—Le Herald nous dit que lord Stanley ayant représenté au gouvernement impérial l'état des émigrants de la législature Canadienne et même oppressif et de nature à détourner l'émigration d'une colonie Anglaise dans les États-Unis, lord Grey répondit qu'il avait reçu copie du Bill et que lord Edgim l'avait informé que la chambre d'assemblée avait passé cet acte et que plusieurs membres voulaient même y introduire des dispositions plus sévères. Il regretta qu'il y eût des dispositions propres à faire tort aux intérêts des colonies, il ne pouvait donner aucun avis à Sa Majesté sur le sujet. Il voulait envoyer une dépêche au Gouverneur-Général, pour faire reconsidérer plusieurs clauses du bill, avant que notre session fut terminée. Le Bill, Impérial des passages de l'Amérique du Nord a reçu la sanction Royale le 28 ult.

ANGLÈTERRE.—Les délégués des chartistes se sont réunis en convention à Londres, sous la présidence de Feargus O'Connor, pour délibérer sur les mesures convenables à prendre pour obtenir promptement les réformes qu'ils ont depuis longtemps demandées en vain. Une pétition à la chambre des communes paraît avoir été adoptée. En voici les principales conclusions: 1. suffrage universel, suppression de la chambre des lords, révision des lois sur l'hérédité, notamment celles relatives aux majorats, substitutions, abolition des aînés sur un pied parfait d'égalité. Les chartistes après avoir adopté cette exposition de leurs vœux, ont décidé que la pétition qui les renfermait serait présentée à la chambre des communes par l'association des chartistes de la Grande-Bretagne et en procession au palais de la chambre, le lundi dix avril.

INCENDIE CONSIDÉRABLE A ALBANY.—Avant hier le feu a détruit un grand nombre de maisons sur les rues Waterloo et Dalling, dans Albany. La perte totale est estimée à \$200,000.

Nous voyons par la Gazette de Québec que Thomas Amiot, écrivain, est arrivé avant hier dans cette ville avec \$8000 en débonnaires pour les incendiés de Québec. La reste, environ \$25,000, sera prêt au commencement de la semaine prochaine.

AFFAIRES D'EUROPE.

Depuis notre dernier numéro, nous avons parcouru avec le plus vif intérêt quelques feuilles de La Presse du 8 avril et de Paris le 6. En attendant que nous puissions donner de plus longs détails, tâchons nous de dire à nos lecteurs ce qui nous a le plus frappé dans ces nouvelles.

La plus grande agitation règne en Angleterre et en Irlande. Lord John Russell a répété à la Chambre des communes le 3 avril que le gouvernement emploiera toute sa puissance pour maintenir l'ordre et étouffer la rébellion. On a fait à Londres des préparatifs militaires pour empêcher la grande démonstration des chartistes. La guerre est déclarée entre eux et le gouvernement, et à moins que celui-ci ou ceux-là ne reculent, un conflit paraît inévitable. Un pareil événement pourrait amener des conséquences incalculables.

La Pétition monstre des chartistes devait être présentée à la Chambre des communes par M. Fergus O'Connor le 10 avril. Elle est couverte de 5,000,000 de signatures et devait être portée à la Chambre par 500,000 personnes.

L'aspect de l'Irlande est de plus en plus menaçant. Le gouvernement anglais devrait lui faire justice avant qu'il soit trop tard. Le mouvement est général et comprend tous les partis, tous les ordres, tous les classes. Les Provinces, notamment celles du sud risquent par la violence de leurs menaces et le parti du rapet, et la presse ne craignent plus de déclarer ouvertement que le rappel de l'Union ne peut plus suffire à calmer leurs griefs et que l'établissement d'une république peut seul remédier aux maux sous les quels gémit le pays. De son côté l'Angleterre envoie des troupes et du canon en Irlande.

La situation intérieure de la France est améliorée. On se prépare aux élections et on augmente favorablement de leurs résultats.

Les regards de l'Europe se tournent naturellement du côté du roi de Sardaigne. Charles-Albert traverse déjà la Lombardie en triomphe. On dit que sous peu il pourra disposer de 250,000 hommes. Il est reçu partout avec enthousiasme. Des alliés lui arrivent de tous côtés. De Rome 12,000 soldats sont partis pour la guerre sainte. Le Grand Partit les a bénis. Le général Durando est à leur tête. Rome est dans la joie. Voici les paroles de Pie IX en bénissant les volontaires partis pour la Lombardie: « Comme chef de l'Eglise, je suis en paix avec l'Univers, mais comme prince Italien, j'ai le droit de défendre la patrie Italienne. Je vous bénis. La cause que vous défendez est sainte. Dieu la fera triompher. Je vous bénis encore une fois, combattez et triomphez au nom du Seigneur. »

L'Empereur de Russie a adressé à son peuple un manifeste qui respire la guerre: aussi paraît-il que les troupes russes se concentrent sur la frontière prussienne et vers la haute et la basse Sésie. On dit que 50,000 hommes ont paru à Tilsit. La gazette de Breslau annonce que le Prince Paskievitch s'avance avec 150,000.

La guerre est donc commencée entre la ligne Italienne et l'Autriche. Elle est imminente entre la Russie et la Prusse et l'Allemagne. Les préparatifs qui se font de toutes parts annoncent une explosion définitive.

NASSAU. Et cette ville, le 26, la Dame de L. F. Berthelot Eer, a mis au monde une fille.

DÈCES. A Ste. Marie de Monroir, le du courant, à un âge avancé, après une courte maladie, Théophile Lemay, Eer, notaire, ancien magistrat et colonel de justice, Ee.

A Québec, lundi soir, après une maladie de 18 mois, Donna Lucie Desormier, veuve de M. Hubert Wappert, elle laissa 4 enfants en bas âge.

AVIS DES POSTES.

Commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MAILLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. le MERCREDI et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York. Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours là. Bureau-Général de la Poste, Montréal, 27 avril 1848.

ASSOCIATION. ST. JEAN-BAPTISTE. ASSEMBLÉES DE SECTIONS.

DES TRÉSORIERS, CENTURIONS ET DÉCURIONS, ANCIENS ET NOUVEAUX.

LES officiers de la section St. Antoine s'assembleront Mercredi soir à 7 heures, chez M. Jos. Coie, Place des Commissaires.

Les officiers de la section St. Laurent, s'assembleront VENDREDI soir à 7 heures à la maison d'école de St. Jacques.

MM. les Trésoriers, Centurions et Décuriens sont priés d'apporter avec eux leurs listes et livrets respectifs, qui ont rapport à l'Association.

Les autres sections s'assembleront prochainement.

LUDGER DUVERNAY Commissaire-Ordonnateur. 25 avril.

APARTEMENTS DEMANDÉS.

UN M. d'origine Anglaise désire apprendre le français voudrait louer une chambre dans une famille dans le quartier de la Revue Canadienne. S'adresser à la Revue Canadienne, le 13 février, 1848.

D. BERNARD a transporté ses magasins de la rue St. Antoine à la rue St. Paul, No. 163, à la fin de la semaine prochaine.

INSTITUT CANADIEN.

LECTURE PUBLIQUE.

L. J. A. PAPINEAU, Eer, fera une lecture devant les membres de l'Institut-Canadien, rue St. Gabriel, SAMEDI le 29 courant, sur la CIVILISATION. La lecture commencera à 8 heures précises du soir. Des sièges seront réservés pour les Dames. (Par ordre) V. P. W. DORION, Sec. arub. I. C. Montréal, 25 avril 1848.



CANAL LACHINE.

AVIS est par le présent donné que le CANAL LACHINE sera ouvert au Commerce MARDI le 29 du courant, ou avant s'il est possible, avis en sera donné. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Montréal, 7 avril 1848.

CHAPEAUX.

HENDERSON, FRÈRE & CIE, Ont ouvert leur nouveau et splendide magasin No. 93, rue Notre-Dame, AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIÈRE MODE. Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Patron: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. A. L. Coque, V. Président. Francis Hincks, L. H. Hillon, Damez Massau, Nelson Davis, H. Judah, L. T. Drummond. Secrétaire et Trésorier: Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthol. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est par le présent donné que cette institution placera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et les dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres à faire requerront l'attention de Bureau d'être envoyées les Jours de Vendredi, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les samedis. Copie d'avis, si les circonstances l'exigent, ou pourront occuper de main les applications qui seraient faites, avant autre jour dans la semaine. Le Président et le vice-président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. EXTRAIT.

MONTANT de nos Dépôts le 31 Décembre 1847 £63673 11 7 Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date £27172 0 6 de retiré de £23793 16 1 1103 4 5 Balance due aux Dépositaires ce jour £64144 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier, Montréal, 31 mars 1848.

FERMES A LOUER OU A VENDRE

A des conditions faciles. S'adresser à M. GILQUARD, à St. Bonif.

TAPIS A L'HUILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par M. A. LAFLAMME.

AU NO. 163, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A POIN

4000 VERGES de TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons très variés et variés par salons, passages et escaliers; aussi pour ouvertures de tables, Pianos, etc. Toutes et Sois cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, Mantoux, etc.—14 avril 1848.

Sous le patronage de MADAME LA DUCHESSE D'ORLÈANS. LA SOIRÉE ANNUELLE.

Le soir de l'ouverture de l'école de la Maternelle sera à l'honneur de Madame DUCHESSE, JEUDI SOIR le 4 MAI prochain.

DAMES PATRONNESSES. Mes Dames Gore, Mes Dames DeBieury, " L. T. Drummond, " Coffin, " Wetherell, " Campbell.

MAITRES DE CERIMONIES. M. A. Anthonis, A. D. C. P., Col. DeSalaberry, J. J. DeBarats, Eer, Col. Ermatinger, M. J. Grenville, 23 d R. W. F., Capt Clermont, D. A. Adjt. Gén.

Les Dames de 77e rég. et de Madré assisteront à cette occasion. On pourra se procurer des cartes de mission après le 10, aux magasins de M.M. Savage, L'An, Chalmers, McCoy, etc.—7 avril.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

MONTRÉAL, 22 Janvier 1848. Les propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 6me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 5me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier. 31 janv.

LICENCES.

AVIS est par le présent donné que les LICENCES mentionnées plus bas devront être renouvelées, comme suit, savoir: Des Epiciers, des Colporteurs et de ceux qui tiennent des tables de Billards, le ou avant le 5 AVRIL prochain.

Des Aubergistes, le ou avant le 20 MAI prochain. Des Encanteurs, une fois par année, à l'expiration de la date de leur licence.

Pénalités contre les Epiciers, les Colporteurs et les Aubergistes sans licence, £10. Contre les Encanteurs, £100. Les Colporteurs sont tenus de montrer leur licence à la demande du tout magistrat, officier de paix, ou officier de milice, sous la pénalité de £10.

Ceux qui tiennent des tables de Billard, sans licence sont sujets à une pénalité de £25. Toutes informations contre les infractions à la Loi des Licences doivent être adressées à ce Bureau. D. S. STUART, J. M. FÉLIX, Inspecteurs des Revenus. Pour le District de Montréal.

Bureau des Inspecteurs des Revenus, 48, rue Notre Dame.—31 mars 1847.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 15 Avril, 1848.

La plus grande EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, en Conseil nommé ORLEN J. KEMP, de St. Armand, Eouyer, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Dunham, Stanbridge et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Bromo, Ely Farmham, Gramby, Milton, Roxton, Sheffield et Stukely, dans le Comté de Shefford; et Bliton et Putton, dans le comté de Stanstead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wool, Eouyer, décédé.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

ON trouvera également chez le sus-signé, outre son assortiment ordinaire de remèdes et parfums de pharmacie, des objets d'Église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Filices végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co., Elixir Pulmonaire, Baume de Réglice, Baume de cerisier sauvage de Wistar, Salsepareille de Voisard, Verjus de Winer, Baume de Miel & Co.—21 fév.

AVIS. LES affaires et lettres en luites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de JEREMY, YOUNG & Co., seront continuées à l'avenir par les Sus-signés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP.

JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

BAZAR D'ARTICLES DE GOUT DE M. OLLENDORF.

OU LOTTERIE CI-DEVANT TENUE PAR M. REHFISCH.

M. OLLENDORF a l'honneur d'informer les habitants de Montréal, qu'il vient d'ouvrir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE

Au No. 93, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel de Orr.

Où il offre en vente un grand assortiment de Montres en or et en argent, un bon assortiment de Bijouterie et d'articles plaqués, tels que: Chronomètres plaqués, Illustres. Paniers à fruits, etc. Aussi, une quantité de meubles de fantaisie, consistant en Secrétaires, Bâtes à ouvrage, Bâtes à toilette pour hommes et pour Dames, et autres articles de goût et de fantaisie qui seront offerts en vente aux prix les plus modiques. Il se propose de vendre le tout sans réserve, et qu'il se fera plaisir de se retirer de ce genre d'affaire.

Le Bazar sera ouvert par les ventes privées, LUNDI le 3 avril et tous les avant-midi suivants. Dans la vue de disposer de tout aussitôt que possible, M. O. ouvrira une

LOTTERIE

Mardi après-midi de 2 heures à 3 heures et de 6 à 9 et en payant un sec, on aura la chance de tirer des articles de prix, soit en bijouterie, articles plaqués en argent, meubles de goût ou autres objets, ou autres articles, la valeur et utiles.

Les Dames qui désirent tirer à la lotterie, sont respectueusement priées de se rendre dans l'après-midi, auquel on leur prendra garde que l'appareil n'est pas trop rempli; le public est respectueusement prié d'assister, il sera franc jeu et une bonne chance. Pas de billets blancs.—3 avril.

A LOUER.

UNE POSSESSION AU LER MAI. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre-Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

Un CLOS à 2013 sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grand et petite porte sur la rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARNON, No. 15, rue St. Antoine—17 fév.

